



BECALOU CANOË KAYAK

Kayak au port ostréicole d'Arès -33-

Présenté par Sophie Bégin

17/11/2021

Points abordés

1- L'éducation à l'environnement par voie nautique dans la Réserve Naturelle Nationale des Prés Salés d'Arès

#ARPEGE

2- L'embarquement dans le port

SMPBA

3- La circulation sur le Courant de Lège

PREFECTURE 33

4- Dates et textes de référence





Becalou Canoë Kayak

CABANE 29, PORT OSTRÉICOLE D'ARÈS,
DEPUIS 23 ANS

Becalou Canoë Kayak est une entreprise individuelle enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à la chambre de commerce de Bordeaux depuis 1998.

Le code NAF est 7721 Z (Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport).

Le MJS attribue une bourse Défi Jeune de 25 000 Francs. Aujourd'hui, l'activité principale est de la location accompagnée orientée vers l'éducation à l'environnement.

1- RNN Prés Salés Arès Lège Cap Ferret

Cartographie 1 - Situation géographique de la réserve naturelle. Source : Googlemaps



ACTIVITÉ COMMERCIALE INTERDITE ?

TOUJOURS 10 K2 ET 10 K1

1 BE 1 POSTE ACCUEIL

#

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

PAR VOIE NAUTIQUE

#

PLAN DE GESTION 2016-2020

AD10 ENCADREMENT DES ACTIVITÉS

NAUTIQUES



DÉCRET MINISTÉRIEL DE
CRÉATION
JO 13/09/1983

Article 7 : Toute activité
industrielle, commerciale et
artisanale est interdite.



ARRÊTÉ INTER
PRÉFECTORAL-071
04/05/2021

Article 3 : La circulation et le
stationnement ... de canoë,
kayak ... sont interdits...



Fédération Française de
Canoë Kayak et Sports de Pagaie

Stade Nautique Olympique
d'Ile de France
Route de Torcy
77360 VAIRES SUR MARNES



COMITE
NOUVELLE-AQUITAINE
Comité Régional
Nouvelle Aquitaine de
Canoë Kayak

Maison Régionale des
Sports
2 avenue de l'Université
33400 TALENCE



COMITE GIRONDE
Comité Départemental
de Canoë Kayak de
Gironde

Maison des Sports
153 rue David Johnston
33000 BORDEAUX



SNGP CKDA
Syndicat National des Guides
Professionnels
des activités de canoë-kayak
et disciplines associées

20 rue Pelet de la Lozère
30270 SAINT JEAN DU GARD

Madame la Préfète

Préfecture de la Gironde
2 Esplanade Charles de Gaulle
CS 41397

33077 BORDEAUX CEDEX

Monsieur le Préfet Maritime

Préfecture Maritime de l'Atlantique
C.C.46

29240 BREST Cedex 9

Torcy, le 2 juillet 2021

Nos réf: JZ/DM-2021-106
Télécopie : 01 48 86 13 25

Courriels : adubost@ffck.org / dmassicot@ffck.org

LR/AR

RECOURS GRACIEUX
tendant au retrait des articles 1 et 3 de l'arrêté interpréfectoral n° 2021/05/05- 071 –
2021/054 en date du 4 mai 2021

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet Maritime,

L'arrêté interpréfectoral émet n° 2021/05/05- 071 – 2021/054 en date du 4 mai 2021 émet une interdiction générale et absolue d'accès, de circulation et de stationnement des engins nautiques non motorisés de canoë, kayak et stand up paddle, sur l'ensemble du périmètre de la Réserve Naturelle des Prés Salés d'Arès Cap-Ferret. Il émet aussi des dérogations au bénéfice des seules prestations d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, terrestres.

Or, il s'avère que les interdictions et dérogations ainsi émises, outre qu'elles manquent de fondement, causent une atteinte tout autant injustifiée qu'excessive aux activités :

- dont la Fédération Française de Canoë-kayak et Sports de Pagaie, par délégation du Ministre des Sports, a pour mission et pour objet d'assurer l'organisation, tout autant que celle de préservation de l'environnement et des milieux aquatiques, notamment par la sensibilisation

Recours gracieux

2 JUILLET 2021

SNGPCKDA

FFCK

... VERS UN RECOURS CONTENTIEUX

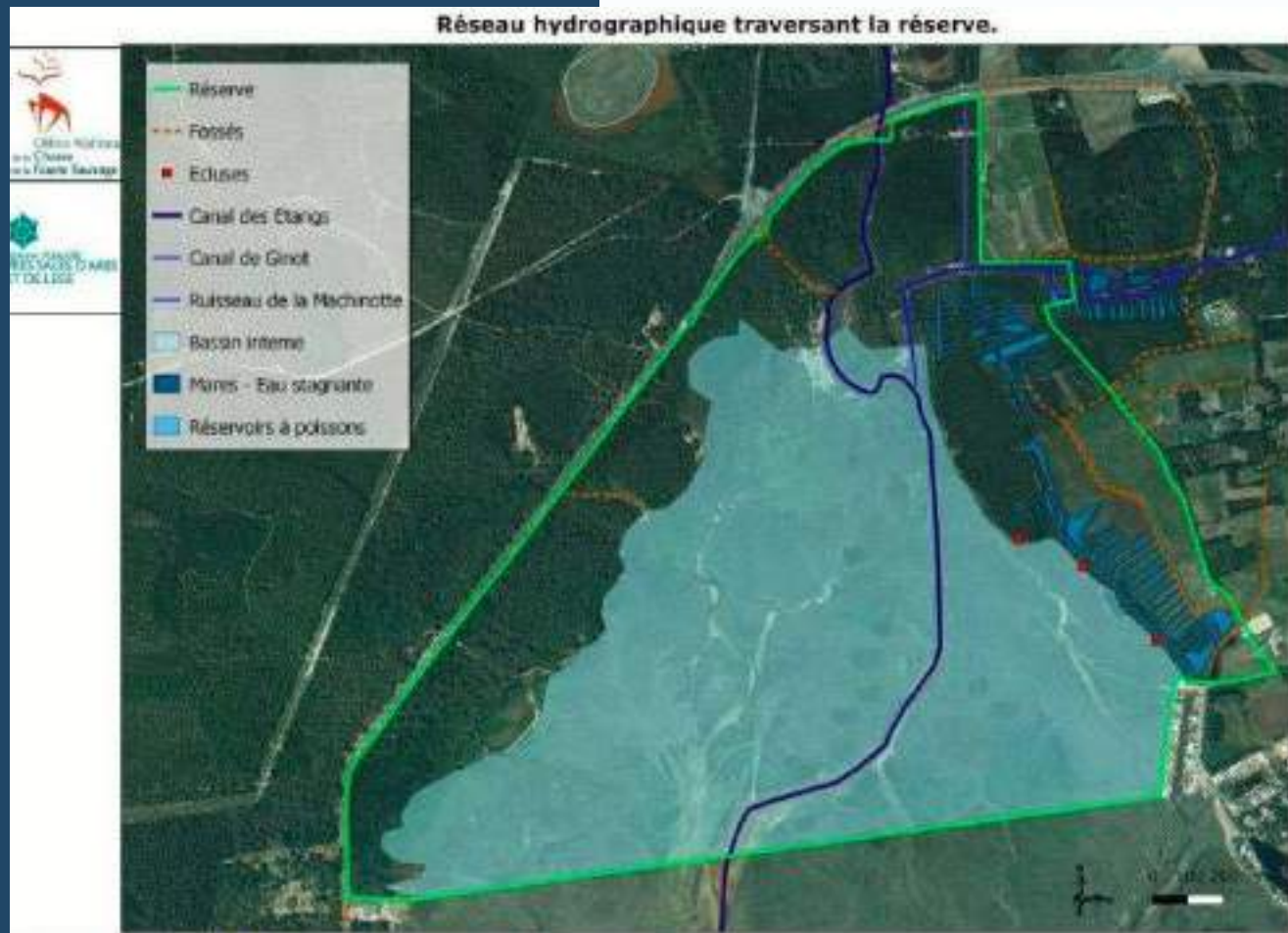
Référé en suspension

21 JUILLET 2021

SNGPCKDA

BECALOU

... REJETÉ



Cartographie 11 – Réseau hydrographique traversant la réserve



Arrêté inter préfectoral

ABSENCE DE CONSULTATION

RNN Arès = 330 hectares
 dont 200 maritimes interdits pour préserver la zone de
 reposoir des oiseaux

#

chasse réglementée
 pêche civelle réglementée

#

enseignants SVT refoulés
 animateurs PEP refoulés
 animateurs camping Arès refoulés

...

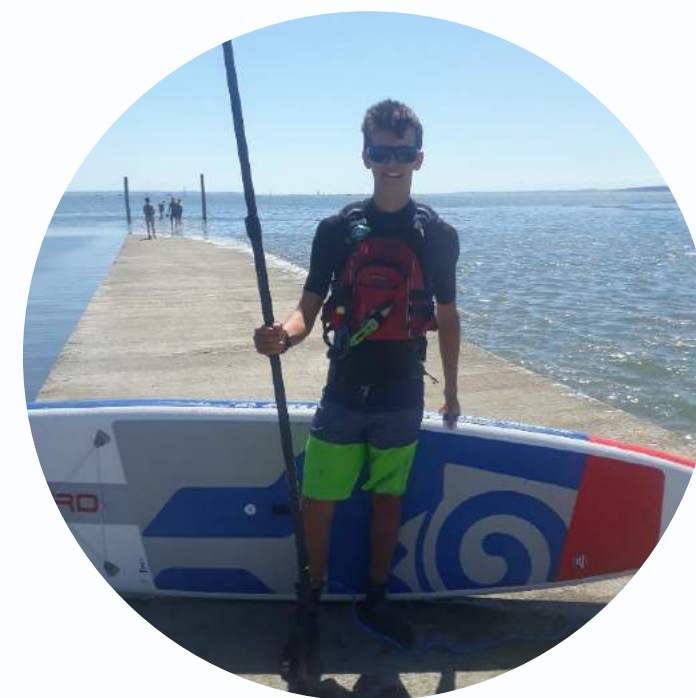
Les autres usagers



CLUBS FFCK
UFOLEP



PRATIQUANTS LIBRES



PADDLE

+ LES CHASSEURS DE LOISIRS,
ET LES PÊCHEURS DE PROFESSIONNELS DE CIVELLE...



PLAN DE GESTION
2016-2020
I -DIAGNOSTIQUE
ENVIRONNEMENTAL
III.3.4.6

Page 148 : "la présence de canoë
n'a pas été prévue par le décret
... guide non naturaliste nuit à la
qualité de la représentation de
la RNN"
BPJEPS EEDD



PLAN DE GESTION
2016-2020
II -OBJECTIFS DE GESTION
ET PLAN OPÉRATIONNEL
III.4

Page 20 : "activité commerciale
encadrée diplômée interdite"
"pratique libre autorisée"



CRÉATION D'ASSOCIATION
26 MAI 2018 POUR CONVENTION AVEC LE
GESTIONNAIRE

Arès Kayak Nature

OBJET = SENSIBILISER,
ÉDUQUER, ACCOMPAGNER ET FORMER
TOUS LES PUBLICS, À LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT EN KAYAK OU À PIED





2- SMPBA

SÉCURISER L'ACTIVITÉ



SMPBA

Changement de cabane

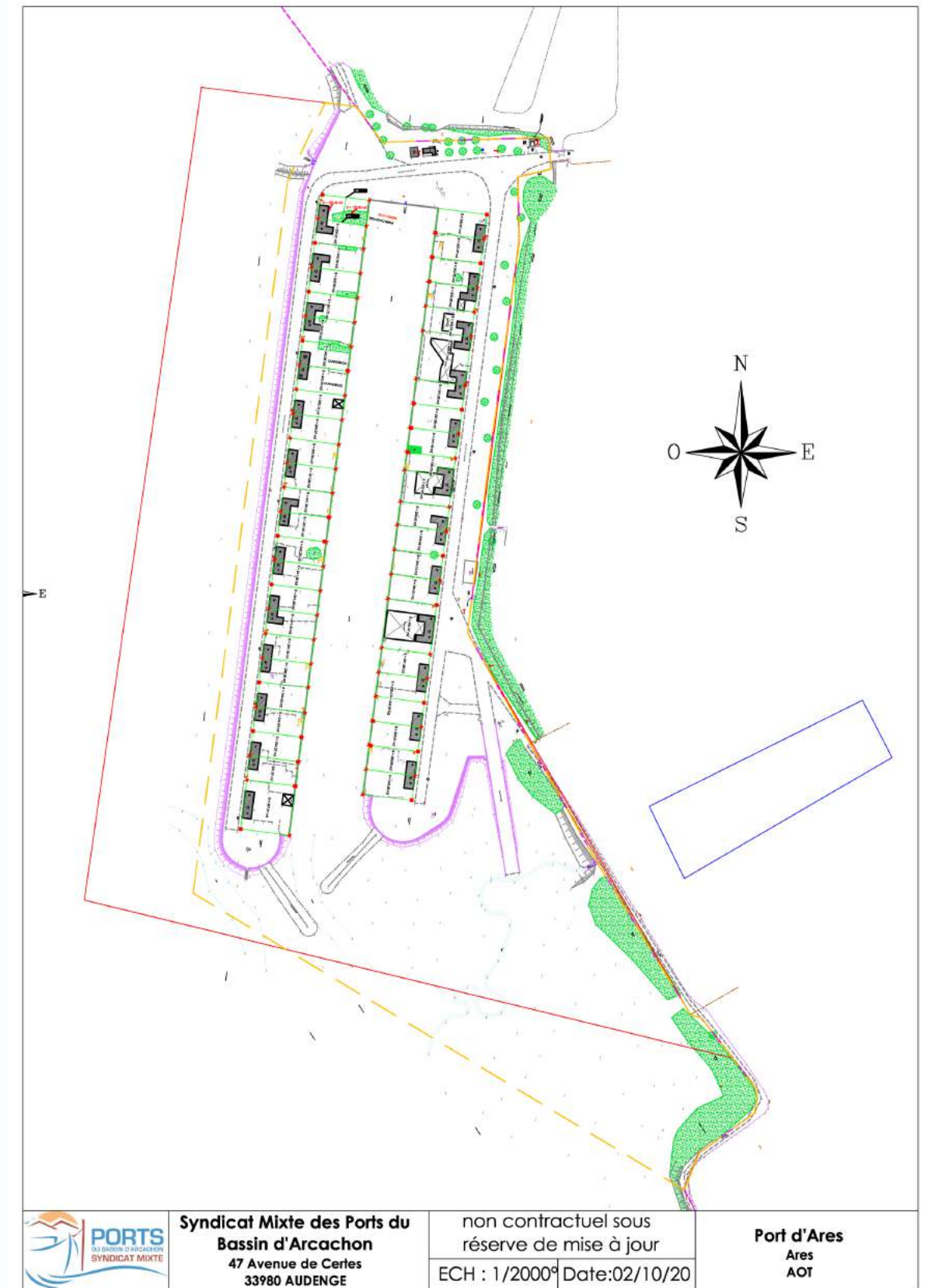
... POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Le port ostréicole d'Arès est composé de 50 demi cabanes, de 6m x 4m, soit 24m².

Les activités ostréicoles évoluent vers des dégustations et des restaurants. La place manque.

L'idée du nouveau gestionnaire du port est de rationaliser les activités professionnelles et de sécuriser les activités nautiques.

Pour cela, il propose de se mettre au bout du port pour embarquer à la cale publique.



Sondage Septembre 2020

SOPHIE BÉGIN

"Ne crée aucune nuisance"

"Entité du port depuis longtemps"

"Participe à la connaissance de notre environnement auprès des enfants des écoles"

Seul mon voisin évoque

"Problème voisinage" ... il convoite ma cabane

L'activité kayak pose-t-elle un problème de sécurité aux professionnels du port ostréicole d'Arès en 2020 ?

Cabane	Nom	Oui	Non	Commentaire
1-2	DAUGES Eric		X	RAS
3-4	POUSSE Pierre			
5-6	CAP Olivier			
7-8	RENAUD Fred		X	pas de soucis de sécurité
9-10	DUPARD Jacques		X	
11-12	BARRE Julien		X	ENTITÉ du port depuis longtemps
13-14	DELUGUIN Mathieu		X	RAS
15	NAIBO Roman			
16	BELOUGNE Alex		X	Aucun problème de sécurité
17	MARTIN Mairon		X	RAS
18-19-20	DUVIGNACQ Romain		X	aucun problème de sécurité
21-22	EARL les Prés Salés		X	RAS
23	BONNEAU Damien		X	aucun problème de sécurité
24	BALESTE Robert			
25	BALESTE Roland			
26	GRAVAUD Bernard		X	Aucun problème de sécurité
27-28	BALESTE Jean-Robert		X	Aucun problème de sécurité
30-31	MARTIN Mairon	p		Problème voisinage.
32-33	BALESTE Roland			
34	LABARERE Laurent			
35	PASQUET Alain Loïc		X	Pas de problème
36-37-38	LABARERE Laurent		X	
39	BELOUGNE Alex		X	
40-41	BIDONDO Benoit			
42	MONDIET			
43-44-45	PASQUET Alain EARL		X	vigilance entrée et sortie du port. Plus de signalisation.
46	PASQUET Marie-Laure		X	ça crée aucune nuisance à l'entrée du port.
47-48	THIBAUT Alain		X	
49-50	LAFON Patrick		X	ne crée aucune nuisance à l'entrée du port. participe à la connaissance de notre environnement auprès des enfants des écoles.

Le 15/09/2020
Sophie BÉGIN



ENTREPRISE NAUTIQUE

AOT de 2 ans et non 10 ans

RÈGLEMENT DE GESTION DU SMPBA

ARTICLE 25

AOT ENTREPRISES NAUTIQUES



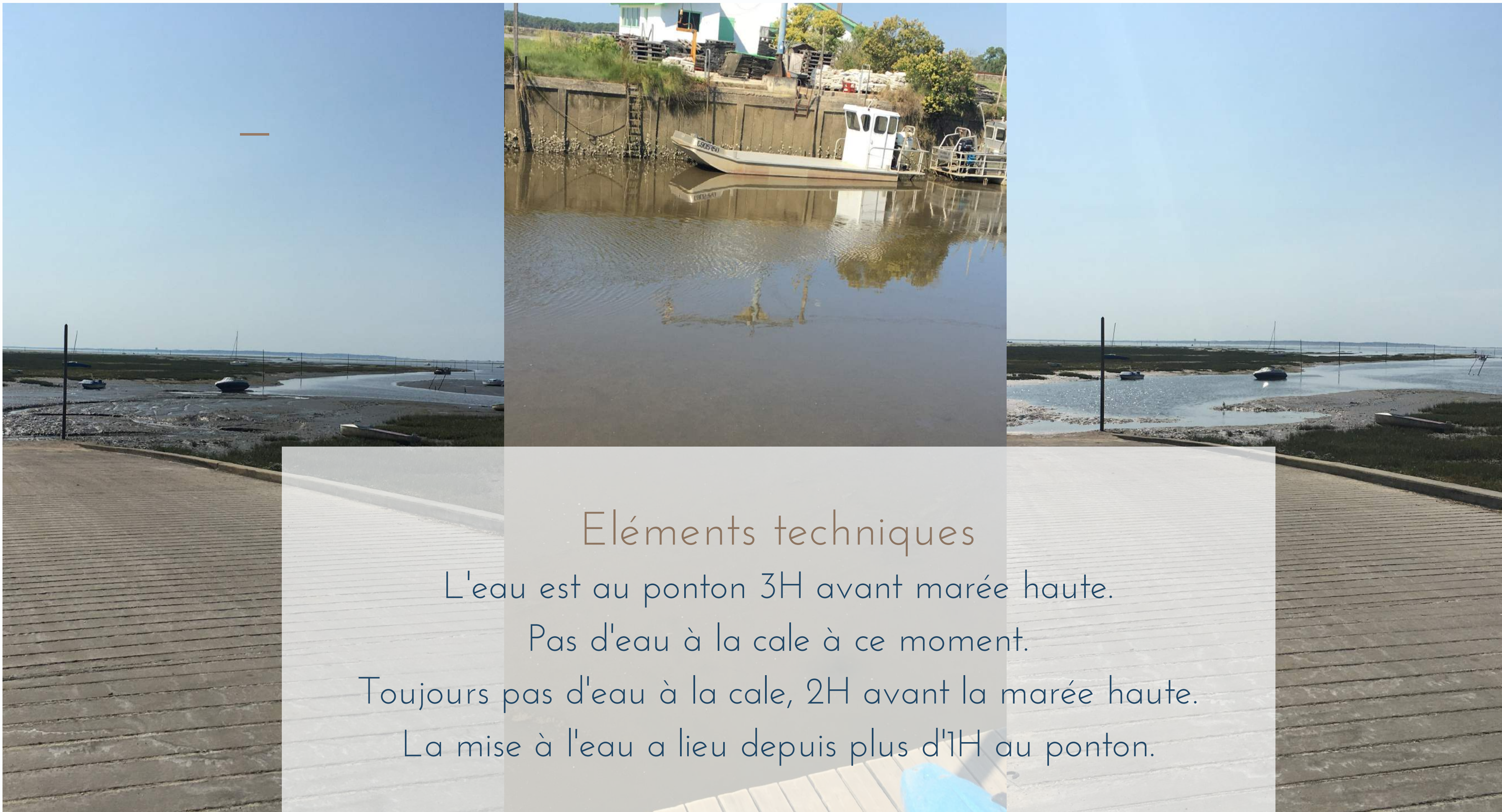
kayak = navire
homologué
engin de plage

RPP SMPBA

ARTICLE 3 : ACCÈS AU PORT

ARTICLE 17 : RESTRICTION

QUID CODE DES TRANSPORTS ?



Éléments techniques

L'eau est au ponton 3H avant marée haute.

Pas d'eau à la cale à ce moment.

Toujours pas d'eau à la cale, 2H avant la marée haute.

La mise à l'eau a lieu depuis plus d'1H au ponton.

Pourquoi rester Cabane 29 ?



IDENTITÉ COMMERCIALE

23 ans d'ancienneté

énergie pour garder de la visibilité



ENVIRONNEMENT NATUREL

Quai en herbe, haie végétale

aire de carénage, cale bétonnée, routes



TEMPS DE TRAVAIL

Ponton = 6-7H # cale 3-4 H



PARKING AISÉ

places libres # restaurants sur fréquentés



INITIATION ABRITÉE

Absence de vent

vent dominant nord-ouest



EMBARQUEMENT AU CALME

Départs échelonnés

bal de mises à l'eau de bateaux à moteur et jetskis



SANITAIRES PUBLICS

A l'entrée du port # à l'opposé

Changer pour ...

Les +
accueil

- AGRANDISSEMENT

- VESTIAIRES
FILLES/GARÇONS
SÉPARÉS

= AGRÉMENT
JS & EN

- SANITAIRES

une double cabane

Gestion
des flux +

- PERSONNES

- REMORQUES

- PRÉAU AU MILIEU

- MISE À
DISPOSITION
D'AUTRES
ASSOCIATIONS



3-CANAL DES ETANGS

CIRCULATION INTERDITE



La descente de rivière représente
une identité forte de la pratique de
loisir occasionnelle, Dordogne,
Leyre, Ciron ...
Canal des Etangs



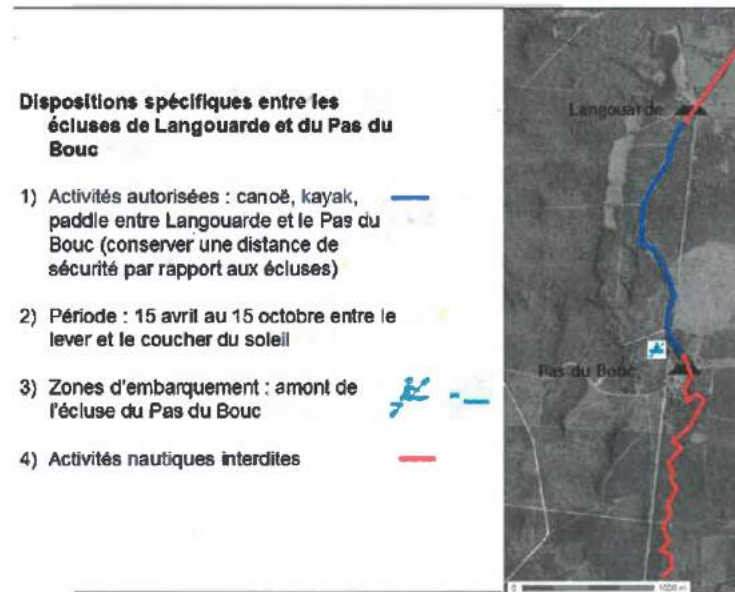
RPP Préfecture 33

03/08/2016

COMPLÉTÉ LE 07/08/2018

Navigation interdite
du pont du Pas du Bouc au Porge,
au Bassin d'Arcachon.

ANNEXE 2: CARTE DU SECTEUR N°2



ANNEXE 3: CARTE DU SECTEUR N°3





Comité Régional de Canoë
Kayak d'Aquitaine

Maison Régionale des
Sports
2 avenue de l'Université
33400 TALENCE



Syndicat National des
Guides Professionnels
des activités de canoë-kayak
et disciplines associées

20 rue Pelet de la Lozère
30270 SAINT JEAN DU GARD

Monsieur le Préfet

Préfecture de la Gironde
2 Esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 BORDEAUX CEDEX

Talence, le 20 octobre 2016

Télécopie : 05 56 24 47 24

LR/AR

RECOURS GRACIEUX

Objet : Recours gracieux tendant au retrait des articles 2-2 ; 2-3 ; 3-2 ; 3-3 ; 3-4 ; 4-2 ; 4-3 ; 4-6 ; 5-1 ; 5-2 dernier - ; 5-4 ; VII ; dispositions de l'arrêté préfectoral portant règlement particulier de police de la navigation sur le canal des Etangs en amont de la réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret, en date du 3 août 2016, publié au RAA n° 33-2016-075 du département de la Gironde en date du 23 août 2016

Monsieur le Préfet,

L'arrêté préfectoral portant règlement particulier de police de la navigation sur le canal des Etangs en amont de la réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret, en date du 3 août 2016, émet un nombre important de restrictions aux activités de canoë-kayak et de paddle sur le Canal des Etangs.

Il est constant qu'aucun arrêté de ce type n'avait été antérieurement émis sur ce canal, aucun accident ou problématique sécuritaire n'étant intervenu durant les dizaines d'années d'exercice antérieures.

Il convient de rappeler qu'un canoë ou un kayak a un tirant d'eau de 20 à 30 cm maximum, une largeur de maximale de 80 cm et une emprise, pagaies déployées, de 1, 60 M.

Or, ce canal est d'une profondeur de 1, 50 à 3 mètres selon le cas et d'une largeur de 8 à 10 mètres ; par ailleurs, seul le 1^{er} tronçon en amont, accueille une navigation de plaisance légère.

Recours gracieux

20/10/2016

FFCK

"Aucun motif de sécurité ou de conciliation sécuritaire ne saurait donc motiver à juste titre l'interdiction de naviguer ..."

SNGPCKDA

" ... l'absence de consultation et de concertation préalable avec les organismes de canoë-kayak et activités associées, entache d'un vice de forme substantiel l'ensemble de l'arrêté lui-même ..."

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DES ETANGS DU LITTORAL GIRONDIN
(S.I.A.E.B.V.E.L.G)**

Mairie de Carcans – 2A, route de Hourtin - 33121 Carcans
Tél : 05.57.70.10.57 - Fax : 05.56.03.90.31

Carcans, le 14 juin 2017

**Madame PREVOST BEGIN
BECALOU
Cabane 29
Port Ostréicole
33740 ARES**

Madame,

Vous m'avez sollicité concernant votre souhait d'exercer des activités nautiques sur le canal des étangs entre le site du Pas du Bouc et le Pont de Cassieu. Comme vous le précisez dans votre demande, l'arrêté préfectoral portant Règlement Particulier de Police de la Navigation sur ce canal signé le 3 août 2016 prévoit une interdiction de naviguer sur cette portion du canal. Cette interdiction est pleinement justifiée pour des raisons de préservation de la biodiversité mais aussi pour des aspects de sécurité et de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant des Lacs Médocains.

En accord avec les élus du SIAEBVELG et les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Lacs Médocains, je ne prévois donc pas de solliciter les Services de l'Etat pour une modification de cet arrêté.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



**M. Henri SABAROT
Président du SIAEBVELG
Conseiller Régional**

Copie : Maire du Porge, Maire de Lège Cap-Ferret, ARPEGE

Refus du SIAEBVELG # BECALOU

14/06/2017

Arrêté justifié

pas de demande de modification du RPP

POUR "PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ"

faire connaitre pour mieux protéger

POUR "ASPECTS DE SÉCURITÉ ET DE
GESTION DE L'EAU"

descente en période d'étiage

www.becalou.com

Décision sans aucune consultation

SEULE DEPUIS 23 ANS

Depuis 1998, aucune autre base nautique ne fait descendre le Canal

COURANT FAIBLE

Navigation après reconnaissance
Aucune difficulté à passer les embâcles

NIVEAU D'EAU TROP ALÉATOIRE

2 année sur 3, le niveau d'eau du Canal ne permet plus de le descendre dès fin juin

10 DESCENTES

DE 20 PERSONNES MAX PAR MOIS

Les descentes ne se font que lorsque la marée permet d'arriver sur le Bassin d'Arcachon, au port ostréicole d'Arès



Recours contentieux à venir sur le canal de Lège

2022

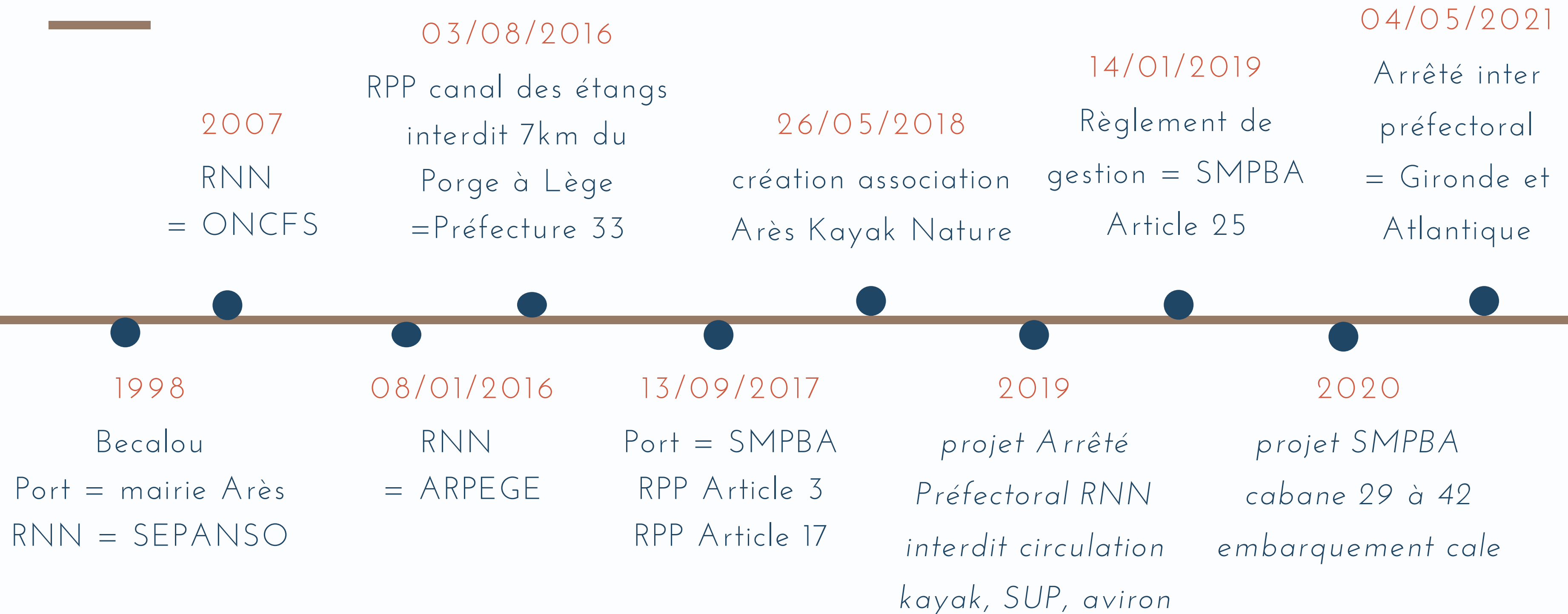
SNGPCKDA

FFCK

BEALOU

Petite histoire autour de Becalou

1998 À 2021



LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS À VENIR



Octobre 2021
CT attribution AOT
Attente de parution

SMPBA



2021
Arrêté
Inter préfectoral

ARPEGE



2021-2025
Plan de gestion
A venir

ARPEGE



2022
Saison

BECALOU
ARES KAYAK NATURE

4- DATES et TEXTES

ARPEGE, SMPBA, PREFECTURE



Textes de référence

ONCFS - ARPEGE

[Décret création 13 septembre 1983](#)

[PDG 2016-2020 Diagnostique environnemental](#) page 178

[PDG 2016-2020 Objectifs de gestion](#) page 20

[Association Arès Kayak Nature](#) 26 mai 2018

[Arrêté inter préfectoral 071](#) Article 3

SMPBA

[Règlement de gestion des ports 14 janvier 2019](#) Article 25

[RPP 08 janvier 2018](#) Article 33 et Article 17

[AOT disponibles 10 septembre 2020](#)

PREFECTURE DE LA GIRONDE

[Arrêté Préfectoral RPP 3 août 2016](#)

[Arrêté Préfectoral RPP 7 août 2018](#)



Des valeurs

ILS NOUS FONT CONFIANCE !



GRAINE AQUITAINE

Adhérente



MARQUE BASSIN D'ARCACHON

Membre



FAMILLE PLUS

Adhérente

Restons en contact

POUR TOUTE QUESTION OU SUGGESTION



ADRESSE POSTALE

Cabane 29, Port Ostréicole, 33 740 Arès

ADRESSE EMAIL

info@becalou.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

+33 6 81 77 20 37



FACEBOOK

Pour suivre les
actualités



WEB

Retrouvez toutes nos
activités

www.becalou.com